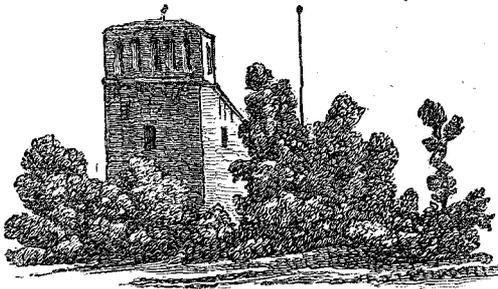


jusqu'au moment où elles furent remises en équilibre, par les assignats, la terreur et la banqueroute. Ce que je dis sur cette indécatesse municipale n'est qu'une présomption de ma part, et je n'ai pas éclairci le fait. Quoi qu'il en soit, j'ai cité un exemple, que je taxe de prodigalité, parce que je crois qu'il n'est pas plus permis aux villes qu'aux particuliers d'oublier les éléments d'une bonne et honnête gestion économique. L'histoire nous enseigne que la question financière a souvent engendré la question politique, et que celle-ci, égarée dans une fausse voie, a conduit à des catastrophes inévitables.

Voici donc l'Hôtel-Dieu en possession d'une grande partie du territoire actuel des broteaux. Cependant, avant d'avoir hérité de Catherine Lambert, il devait être déjà propriétaire de quelques terrains sur la rive droite du Rhône. En effet, le consulat se proposant, en 1595, de lui céder le broteau, situé à l'extrémité du pont de la Guillotière, les échevins écrivirent au baron de Vaux, pour savoir s'il n'avait pas quelques droits sur ce terrain. — Dagier. I. 465.

Paul SAINT-OLIVE.

*(La suite au prochain numéro).*



MONTAGNES FRANÇAISES. 1824.